

Le coût du crédit aux entreprises selon leur catégorie

Flavia CHAI

Direction des Entreprises
Observatoire des Entreprises

Dinh Bang NGUYEN

Direction des Statistiques monétaires et financières
Service d'Ingénierie et de Coordination statistique

Un financement adéquat des entreprises est une des conditions essentielles de la croissance économique : la crise financière qui a suivi la faillite de Lehman Brothers et la crainte qui en est résultée d'une diminution des financements bancaires accordés aux entreprises, notamment aux plus petites d'entre elles, ont ainsi conduit les autorités monétaires et les pouvoirs publics à prendre une série de mesures destinées à soutenir ou à garantir l'activité de distribution des prêts par les établissements de crédit.

Afin de mieux appréhender cette problématique et les forts enjeux s'y rapportant, on examine dans cet article les conditions de financement des entreprises à partir des taux pratiqués par catégorie de crédit et d'entreprise en distinguant deux sous-périodes : de janvier 2006 à octobre 2008, date de la faillite de Lehman Brothers ; puis de janvier 2009 à avril 2011, dernière échéance disponible lors de la réalisation de cette étude.

Plusieurs résultats ressortent de l'analyse, dont on peut toutefois souligner qu'elle ne porte pas sur la totalité des crédits et comporte donc une part, inévitable, d'interpolation statistique. Le type de crédit, ainsi que la cotation de l'entreprise, sont particulièrement discriminants : ces deux facteurs expliquent, entre autres raisons, que les petites et moyennes entreprises (PME) se voient appliquer en général des taux plus élevés que les grandes entreprises. S'agissant de leur structure de financement, les PME indépendantes présentent des configurations d'endettement bancaire assez diversifiées, aussi bien en termes de montants que de nature des crédits obtenus. À l'opposé, les grandes entreprises ont recours aux banques essentiellement pour obtenir des crédits de trésorerie, étant entendu qu'elles peuvent trouver une bonne partie de leurs ressources longues sur les marchés. Enfin, les conditions de taux pratiquées sont cohérentes avec la hiérarchie des cotations attribuées par la Banque de France : les entreprises les mieux cotées bénéficient aussi des taux les plus favorables.

Les conditions de financement des entreprises ont changé depuis 2008 : les écarts entre les taux des crédits aux PME indépendantes et ceux des crédits aux grandes entreprises se sont dans un premier temps accrus, du fait notamment d'un réajustement des politiques de tarification du crédit opéré par les établissements prêteurs sur fond de plus grande exposition au risque, avant de se réduire depuis mi-2009. Les facteurs propres au type de crédit accordé jouent aussi sur les taux moyens au travers d'effets de structure. Toutefois, étant intervenu dans un contexte de taux extrêmement bas, ce changement dans les pratiques tarifaires ne s'est généralement pas traduit par un alourdissement des charges financières pesant sur les entreprises.

Mots clés : PME, financement, crise financière

Codes JEL : E43, G30, G21

Pour mener cette étude, la Banque de France a notamment constitué une nouvelle base de données réunissant un ensemble d'informations de caractère original sur les financements obtenus par les entreprises en fonction de leurs caractéristiques (cf. encadré 1). La typologie des crédits aux entreprises selon leur taille permet ainsi de fixer d'abord quelques ordres de grandeur et d'ébaucher une première classification des modalités de financement bancaire des petites et des grandes entreprises. L'analyse des conditions de financement des entreprises à partir des taux pratiqués par catégorie de crédit et d'entreprise est ensuite conduite en distinguant deux sous-périodes : la première, qualifiée dans la suite de « pré-crise », va de janvier 2006 à octobre 2008, date de la faillite de Lehman Brothers ; la seconde, dénommée « post-crise de 2008 », débute en janvier 2009 et s'achève en avril 2011, dernière échéance disponible lors de la réalisation de cette étude. Ceci permet d'analyser la façon dont la baisse des taux directeurs qui a suivi la crise financière s'est diffusée aux taux des crédits aux entreprises. Les entreprises sont classées par catégorie de taille suivant un processus combinant critères juridiques et statistiques (cf. encadré 2) visant prioritairement à distinguer les PME (y compris microentreprises) de l'ensemble constitué par les grandes entreprises et les *holdings*.

I | Financement bancaire des PME : principalement des crédits de petit montant

Plus de 80 % des lignes de crédit aux PME sont octroyés pour des montants unitaires inférieurs à 50 000 euros ; cette proportion s'élève encore à 60 % pour les grandes entreprises et les *holdings*, regroupement composé aux trois quarts de *holdings*. Ces proportions ont été obtenues après cumul des lignes de crédit relatives à la catégorie de l'escompte, consenties pour des durées très courtes sans être généralement regroupées au sein d'une ligne unique de financement de l'exploitation (en particulier lorsque l'entreprise bénéficie de plusieurs opérations de financement à court terme)¹ ; sans ce regroupement, le poids des crédits de faible montant aurait été davantage accentué. Sous

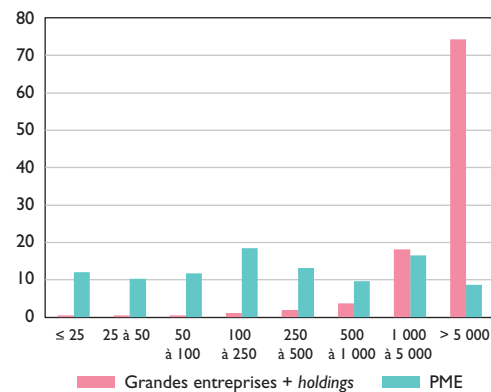
cette hypothèse, les crédits de montant inférieur à 50 000 euros octroyés aux grandes entreprises et *holdings* sont principalement constitués de crédit-bail mobilier (48 %) et de financement Dailly² (20 %).

En termes de montants distribués, les crédits supérieurs à 5 millions d'euros représentent plus de 70 % des crédits octroyés aux grandes entreprises et *holdings* tandis que pour les PME, la tranche de montant la plus significative est celle comprise entre 100 000 et 250 000 euros. La part des crédits de moins de 25 000 euros dans le total des crédits distribués aux PME est de l'ordre de 10 % (cf. graphique 1).

Le lien couramment établi dans les statistiques agrégées de l'Eurosystème entre le montant unitaire des crédits et la taille des entreprises bénéficiaires peut dès lors être précisé. En effet, les statistiques mensuelles de crédit harmonisées de la zone euro ne comprennent pas de ventilation par taille d'entreprise. Tout au plus, distinguent-elles, depuis janvier 2003, deux tranches de montant unitaire : jusqu'à 1 million d'euros et au delà^{3,4}. En conséquence, pour comparer

Graphique 1 Distribution des crédits par tranches de montant (janvier 2009 – avril 2011)

(en % du total des crédits accordés ; tranches de montant en milliers d'euros)



Champ : Hors découverts, crédits permanents

Note de lecture : 10 % du total des crédits accordés aux PME entre janvier 2009 et avril 2011 sont constitués par des crédits de montant unitaire compris entre 25 000 euros et 50 000 euros. Les crédits de montant supérieur à 5 millions d'euros représentent 75 % du financement des grandes entreprises et des *holdings* au cours de la même période.

Source : Banque de France

- 1 Le cumul des lignes relatives aux crédits d'escompte consiste à sommer, par guichet et entreprise, toutes les lignes de crédit relatives à ce poste afin d'obtenir une ligne unique pour chaque guichet et entreprise.
- 2 Le financement Dailly consiste pour une entreprise à céder ses créances à une banque qui lui en verse immédiatement le prix sous forme d'avance. Contrairement à l'affacturage, le risque d'impayé reste à la charge de l'entreprise.
- 3 Cette distinction en termes de montant unitaire ne figure pas parmi les concepts référencés par le Système européen de comptabilité (SEC) adopté en 1995.
- 4 Un seuil supplémentaire (250 000 euros) a été introduit à partir de l'échéance de juin 2010 pour améliorer le suivi statistique des crédits selon leur montant.

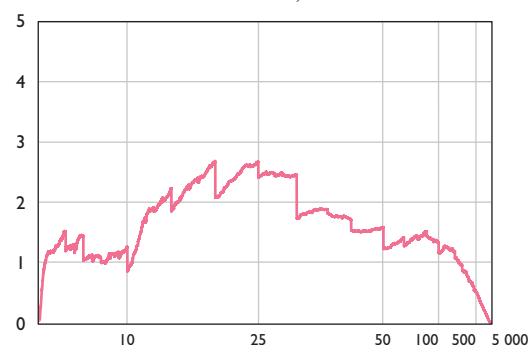
les financements bancaires des PME au sein de la zone euro, il faut admettre l'hypothèse que ceux-ci sont principalement effectués sous la forme de crédits de petit montant. Or, les données détaillées disponibles en France confirment précisément la validité de cette hypothèse pour les PME indépendantes : plus de 80 % de leur financement bancaire est assuré par des crédits de montant inférieur à 1 million d'euros (cf. graphique 5c) tandis que symétriquement, plus de 50 % de ces derniers financent des PME indépendantes (cf. graphique 5d). Le seuil de 1 million d'euros paraît en revanche beaucoup moins discriminant pour les PME appartenant à un groupe, pour lesquelles ces proportions sont nettement plus faibles (60 % et 20 % respectivement) : ce résultat reflète vraisemblablement la spécificité des conditions de financement de cette catégorie d'entreprise.

2| La crise de 2008 sans impact significatif sur la structure des crédits

La déformation au cours du temps de la structure des crédits nouveaux aux entreprises par montant est appréhendée par la distribution des montants unitaires de crédit, toutes catégories de concours et d'entreprises confondues pour la période pré-crise et la période post-crise de 2008. Pour toutes les tranches de montants, l'écart entre les deux courbes de part de marché n'excède pas 3 % (cf. graphique 2) : la structure des crédits par montant unitaire n'a donc pas été significativement affectée par la crise financière⁵. Ainsi, il n'y a pas eu, comme on aurait pu l'envisager, une accumulation des montants unitaires de faible valeur à partir de 2009 : au contraire, l'écart entre les deux distributions indique plutôt un déplacement après la crise de la distribution des montants vers des valeurs un peu plus élevées. Ce résultat est compatible avec une diminution des montants globaux de crédit accordés en 2009 ainsi qu'en attestent les statistiques monétaires diffusées par la Banque de France. Il est cohérent avec l'interprétation selon laquelle le durcissement des conditions d'octroi de crédit aux entreprises observé en 2008 et 2009 ne s'est pas traduit par une restriction sur le montant unitaire des crédits accordés, mais par une plus grande sélectivité dans le

Graphique 2 Écart de répartition des montants unitaires des crédits entre les sous-périodes d'avant-crise et de crise

(en % ; montants en milliers d'euros)



Champ : Hors découverts, crédits permanents

Note de lecture : La part des crédits accordés pour des montants inférieurs à 10 000 euros a diminué de 1 % entre la période d'avant-crise de 2008 et la période post-crise.

Source : Banque de France

choix des bénéficiaires. Le nombre de crédits accordés a ainsi diminué de près de 15 % en 2009.

3| Recours plus fréquent des PME indépendantes aux crédits d'investissement

Plus de 70 % des lignes de crédit sont octroyées à des PME indépendantes⁶ et moins de 30 % à des grandes entreprises, *holdings* ou encore PME filiales de groupe (cf. graphique 3). En revanche, à considérer les montants octroyés, la part des grandes entreprises et *holdings* s'élève à 39 %, contre 27 % pour les PME indépendantes (cf. graphique 4). La part des activités immobilières (26 %) est à peine inférieure à celle des PME indépendantes ; ceci s'explique notamment par l'inclusion dans cette catégorie des crédits aux sociétés civiles immobilières (SCI) qui correspondent assez fréquemment à des prêts à usage personnel. Dans la mesure où il n'est pas possible d'identifier précisément les prêts à usage professionnel relevant de ce secteur, les entreprises concernées ne sont pas incorporées à la catégorie des PME.

Les PME indépendantes sont plus engagées sur les crédits d'investissement que sur d'autres catégories de crédit⁷. En revanche, elles sont assez uniformément

⁵ Ce constat demeure valide lorsque l'analyse est restreinte au périmètre des crédits aux PME.

⁶ Catégorie incluant les microentreprises et les entrepreneurs individuels

⁷ Voir annexe I pour une définition détaillée des types de crédit

ENCADRÉ I

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises

L'enquête « coût du crédit » est un sondage réalisé par la direction générale des Statistiques de la Banque de France sur les crédits nouveaux accordés aux ménages (particuliers et entrepreneurs individuels) et aux entreprises auprès d'un échantillon de banques et de guichets. La collecte porte sur les dossiers traités pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Pour chaque contrat, l'établissement de crédit fournit, entre autres informations :

- l'identifiant du guichet dans lequel la relation commerciale entre la banque et l'emprunteur s'est établie ¹
- le montant de la ligne de crédit
- le taux effectif global (TEG)
- le taux effectif au sens étroit (TESE), soit la composante actuarielle du TEG
- la durée du crédit
- l'objet du financement (trésorerie, investissement, immobilier...)
- l'identifiant SIREN de l'entreprise
- la catégorie juridique de l'entreprise (société non financière, entrepreneur individuel)

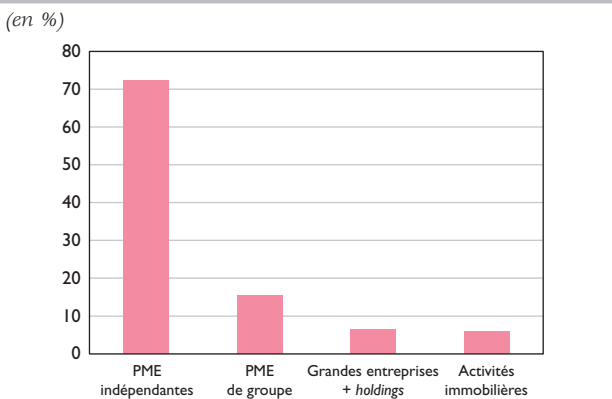
L'enquête étant réalisée sur la base d'un échantillon, chaque observation est affectée d'un coefficient de pondération, dont la valeur dépend de l'établissement ou du guichet prêteur, permettant d'obtenir des estimateurs sans biais de taux moyens et de parts de marché pour chaque catégorie.

Cinq types de crédits sont analysés : les crédits de trésorerie, les crédits d'investissement, le crédit-bail, les autorisations de découvert et crédits permanents et enfin les autres crédits (dont le crédit immobilier).

Un changement a été apporté à la méthode de collecte de l'enquête « coût du crédit » à partir d'octobre 2010. Ce sont désormais les utilisations de découverts et crédits permanents qui sont recensées, en remplacement des autorisations de découvert et de crédit permanent, qui étaient jusqu'alors demandées. En raison de cette modification, la plupart des analyses présentées dans cet article excluent les découverts et crédits permanents. En effet, alors que le changement de méthodologie n'a probablement qu'une incidence limitée sur les statistiques de taux d'intérêt, il n'en va pas de même pour les montants de crédits accordés : le passage à une comptabilisation des crédits nouveaux en utilisation plutôt qu'en autorisation crée une rupture majeure dans l'évaluation des crédits de trésorerie non échancés.

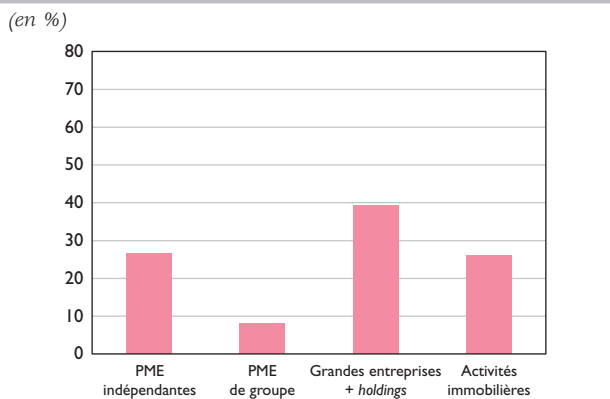
¹ Cette information est disponible pour les grandes banques généralistes ainsi que pour les réseaux mutualistes. Elle permet d'identifier la région dans laquelle le crédit est accordé. Contrairement au marché des crédits à l'habitat, il n'est cependant pas possible d'inférer directement de cette information la localisation du siège de l'entreprise, les établissements de crédit centralisant fréquemment leurs opérations corporate sur quelques guichets régionaux.

Graphique 3 Répartition du nombre de lignes de crédits accordées par catégorie d'entreprise (janvier 2009 – juillet 2010)



Source : Banque de France

Graphique 4 Répartition des montants de crédits accordés par catégorie d'entreprise (janvier 2009 – juillet 2010)



Source : Banque de France

réparties selon la durée des crédits consentis (cf. graphiques 5a et 5b). Les grandes entreprises et *holdings*, quant à elles, ont plutôt recours à des crédits de trésorerie et de court terme.

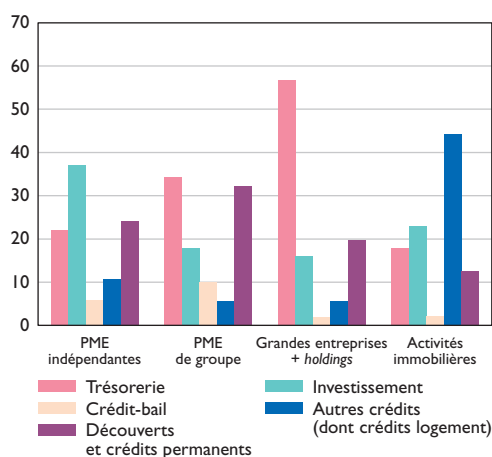
Sur la base de ces indicateurs agrégés, la structure par type de prêts des crédits obtenus par les PME

appartenant à un groupe est voisine de celle des grandes entreprises et *holdings* : elles reçoivent une part de crédits de trésorerie élevée par rapport à celle des crédits d'investissement. Enfin, la nature spécifique des entreprises exerçant une activité immobilière les conduit naturellement à recourir fortement à des crédits spécifiques à cet objet.

Graphiques 5 Répartition des montants de crédits accordés

(en %)

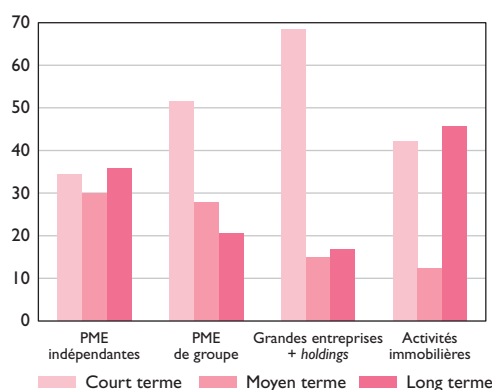
a) Par type de crédit (janvier 2009 – juillet 2010)



Notes : Les instruments figurant dans les catégories de crédit sont décrits en annexe 1. La catégorie des PME comprend les microentreprises.

Source : Banque de France

b) Par durée des crédits (janvier 2009 – avril 2011)

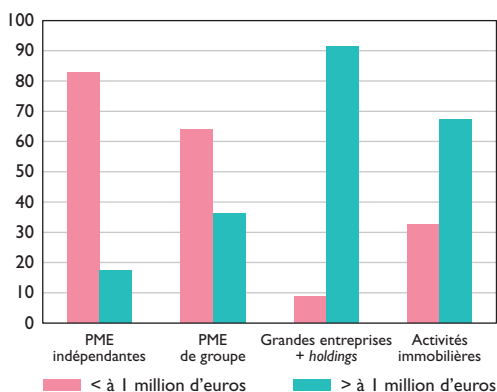


Champ : Hors découverts et crédits permanents

Note : Court terme : moins de 1 an, moyen terme : entre 1 et 5 ans, long terme : plus de 5 ans

Source : Banque de France

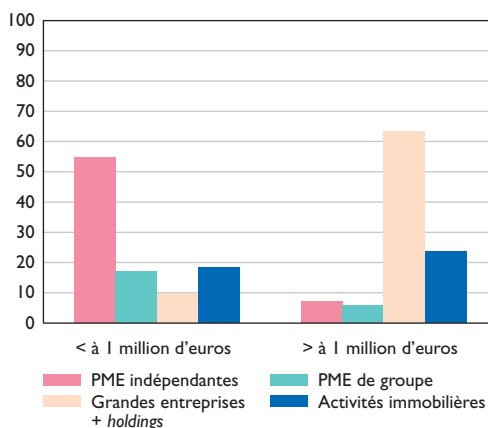
c) Par catégorie d'entreprise et tranches de montant (janvier 2006 – avril 2011)



Champ : Hors découverts et crédits permanents

Source : Banque de France

d) Par tranches de montant et catégorie d'entreprise (janvier 2006 – avril 2011)



Champ : Hors découverts, crédits permanents

Source : Banque de France

4| Octroi et conditions de crédit fonction du niveau de risque

Outre les caractéristiques intrinsèques du crédit (nature, montant et durée), d'autres critères influent sur l'appréciation du risque de crédit par les banques et peuvent aussi expliquer les différences de taux observées entre PME et grandes entreprises.

4|1 L'ancienneté de l'entreprise

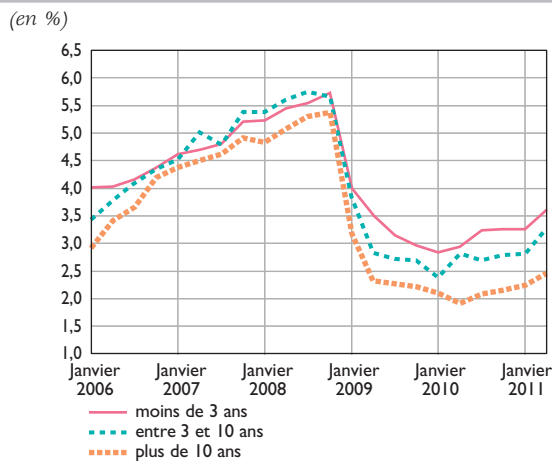
Des différences de tarification significatives prévalent selon l'ancienneté de l'entreprise, qui contribuent à expliquer pour une part les écarts de taux entre crédits aux PME et aux grandes entreprises. En effet, les unités de plus de dix ans représentent une part prépondérante au sein des grandes entreprises et *holdings* (plus de 80 %), alors que la structure par ancienneté de la population des PME indépendantes est moins concentrée. Or, une entreprise jeune étant potentiellement plus risquée qu'une entreprise plus âgée, on s'attend à ce qu'elle se voit appliquer des taux plus élevés. C'est ce que confirme la distribution des taux des crédits par ancienneté de l'entreprise (cf. graphique 6) : au cours de la période janvier 2010-avril 2011, les taux appliqués aux entreprises de plus de dix ans sont les plus bas (2,2 % en moyenne) et ceux appliqués aux entreprises de moins de trois ans les plus élevés (3,2 % en moyenne).

4|2 La cotation attribuée par la Banque de France

La cotation constitue un indicateur de la santé financière de l'entreprise et de sa capacité à honorer ses engagements. Dès lors, les taux des crédits devraient être d'autant plus faibles que la signature de l'entreprise est jugée de meilleure qualité (cotes 3+ +, 3+, 3 et 4+) ⁸. Pour ces niveaux de cotation, les créances sur l'entreprise sont acceptées en garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Sauf en cas d'évènement marquants (redressement judiciaire, perte de plus de la moitié du capital...), la Banque de France ne cote significativement que les entreprises dont elle dispose du bilan (chiffre

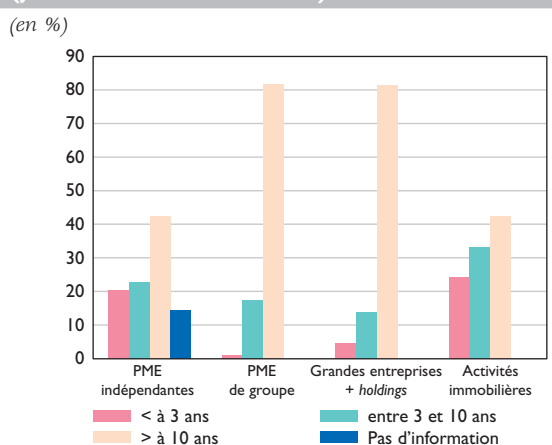
Graphique 6 Évolution du TESE moyen par ancienneté de l'entreprise (janvier 2006 – avril 2011)



Champ : Hors découverts, crédits permanents et crédit-bail
Source : Banque de France

d'affaires supérieur à 750 000 euros), ce qui limite a priori le périmètre de suivi des PME indépendantes (en l'absence de bilan et d'informations défavorables, une cote neutre – cote 0 – est attribuée par défaut à ces entreprises). Ainsi, la Banque de France attribue une cote de crédit à environ 250 000 entreprises, alors que l'INSEE recense, en 2009, plus de 3,1 millions d'entreprises en France, parmi lesquelles quelque

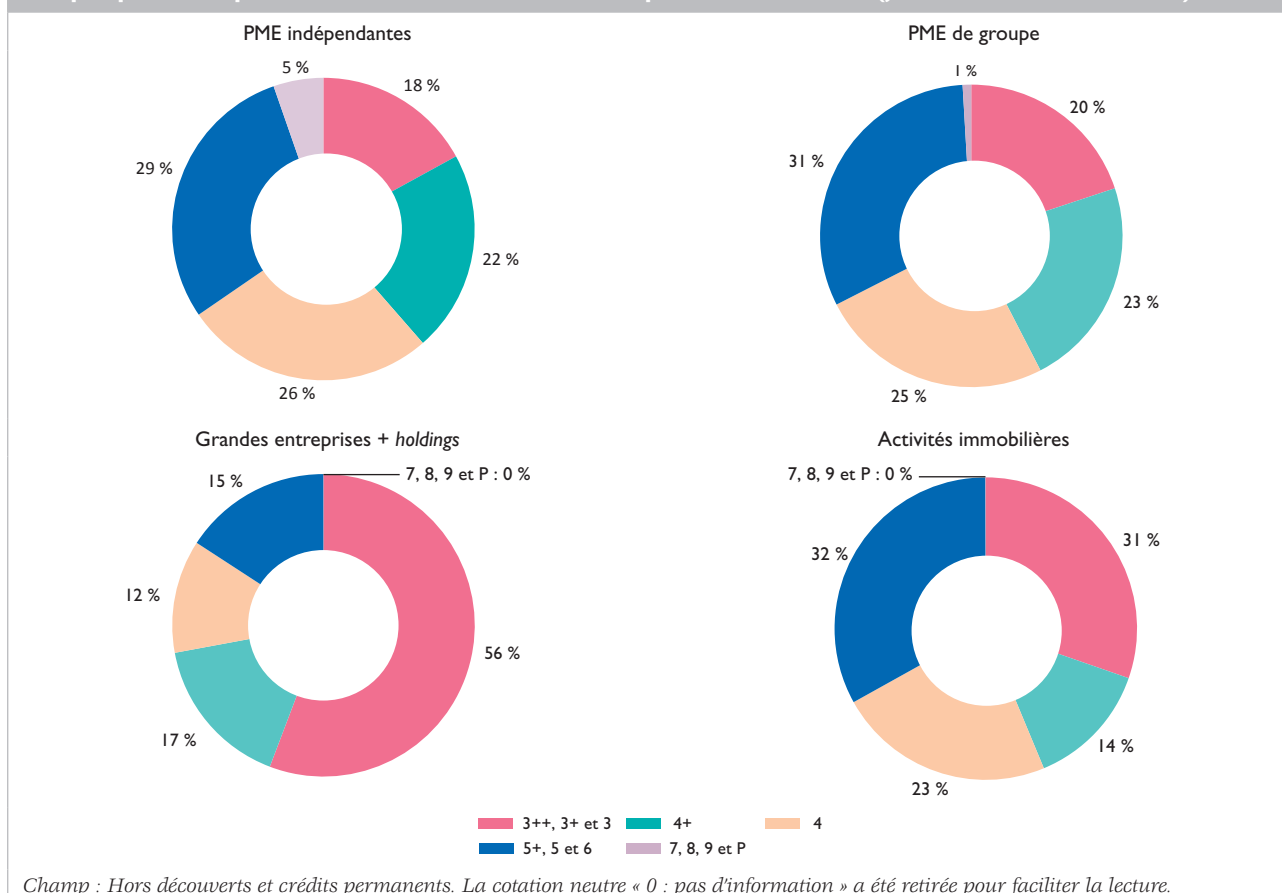
Graphique 7 Répartition des montants accordés par ancienneté de l'entreprise (janvier 2009 – avril 2011)



Champ : Hors découverts et crédits permanents
Source : Banque de France

8 Cf. annexe 2 pour la définition des différentes modalités des cotes

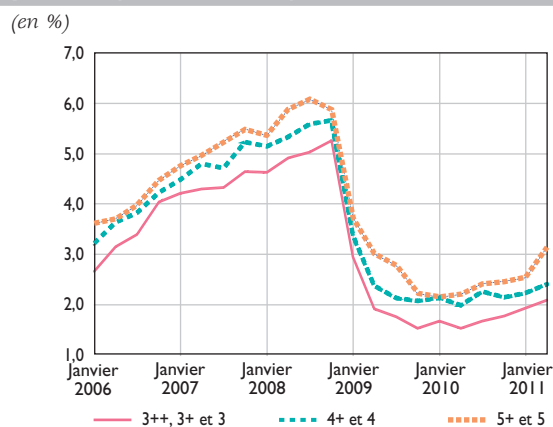
Graphiques 8 Répartition des montants accordés par cote de crédit (janvier 2009 – avril 2011)



2,9 millions de microentreprises identifiées sur la base d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros⁹. Or, les cotes 0 représentent plus de 60 % des montants de crédits accordés aux PME indépendantes.

Abstraction faite des crédits attribués aux entreprises cotées « 0 », 55 % des montants octroyés aux PME indépendantes vont à des entreprises cotées 4, 5+, 5 ou 6 – principales cotes non éligibles – (cf. graphiques 8). Inversement, plus de 70 % des crédits aux grandes entreprises et *holdings* bénéficient aux meilleures signatures. Or, la distribution des taux moyens des crédits par cote est conforme à la hiérarchie attendue : les crédits accordés aux entreprises les mieux cotées (cotes 3+, 3+, 3) bénéficient des taux les plus bas quelle que soit la période considérée (cf. graphique 9).

Graphique 9 Évolution du TESE moyen par catégorie de cote (janvier 2006 – avril 2011)

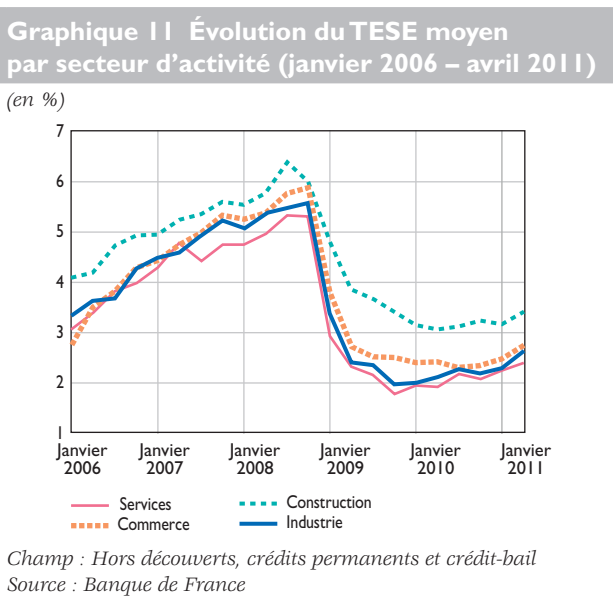


Champ : Hors découverts, crédits permanents et crédit-bail
Source : Banque de France

9 La catégorie des PME comprend les microentreprises.

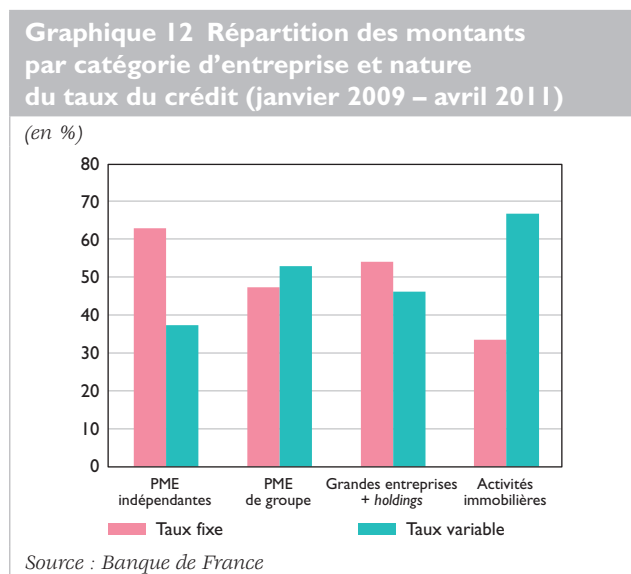
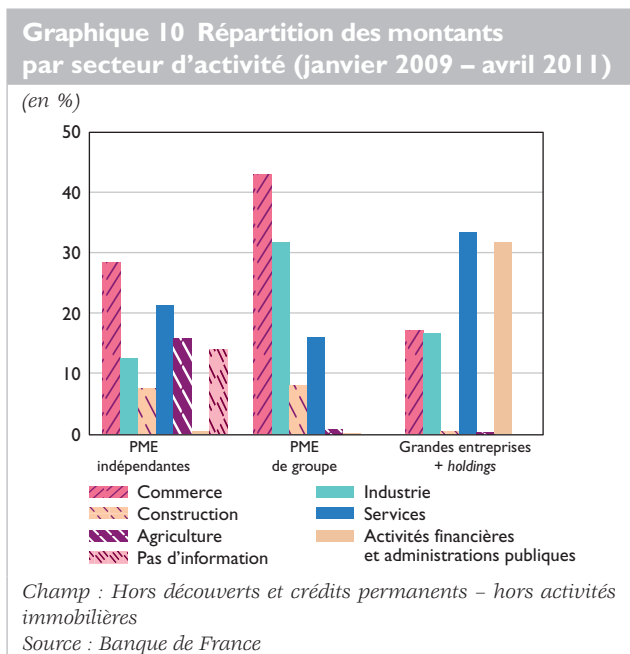
4|3 L'activité de l'entreprise

Certains secteurs économiques peuvent présenter un risque plus important que d'autres en raison de leurs caractéristiques propres. Cet effet peut être permanent (il est alors structurel) ou transitoire lorsqu'il est imputable par exemple à une dégradation conjoncturelle. La répartition des crédits par grands secteurs d'activité au sein de chacune des catégories d'entreprises bénéficiaires souligne en premier lieu l'importance du secteur du commerce dans les crédits aux PME (cf. graphique 10). De manière assez prévisible, l'agriculture représente toujours une part importante de l'activité des PME indépendantes. Les crédits aux grandes entreprises vont pour un tiers d'entre eux aux services. L'effet spécifique du secteur est toutefois difficile à apprécier dans la mesure où une grande partie de l'endettement des grandes entreprises est contractée par des holdings : ces dernières sont classées dans le secteur des activités financières, ce qui ne permet pas d'identifier le secteur d'activité de la filiale pour laquelle l'emprunt a été effectué. Il n'en demeure pas moins que les taux moyens des crédits mesurés par grand secteur d'activité se situent à des niveaux généralement plus élevés pour les secteurs de la construction et, dans une moindre mesure, celui du commerce que ceux observés pour l'industrie et les services marchands (cf. graphique 11).



4|4 La nature du taux du crédit

Les PME sont plus engagées sur des crédits à taux fixe que les grandes entreprises ou *holdings* ainsi que les entreprises exerçant une activité immobilière, pour lesquelles 70 % des emprunts contractés le sont à taux variable (cf. graphique 12). L'écart de tarification entre crédit à taux fixe et à taux variable semble d'autant plus élevé que le niveau général des taux est bas. Le creux du dernier cycle des taux d'intérêt ayant été atteint en 2010, ce facteur a tendu logiquement à accentuer au



cours de la période récente l'écart de tarification entre crédits aux PME et aux grandes entreprises.

La taille de l'entreprise constitue à l'évidence un élément clé de l'appréciation du risque de crédit par les banques. En règle générale, il en résulte qu'un concours octroyé à une PME sera normalement plus coûteux qu'un crédit accordé à une grande entreprise. Cependant, la typologie qui vient d'être esquissée des crédits aux entreprises tend à confirmer que les PME cumulent *a priori* plusieurs causes de renchérissement de leurs taux débiteurs en termes relatifs : qualité de crédit généralement moyenne à l'aune des cotations de la Banque de France, structure spécifique des financements en termes de durée et de montant, ancienneté de l'entreprise.

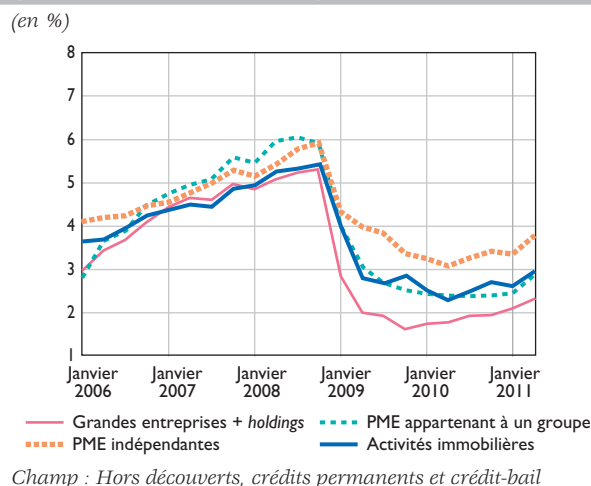
5 | Caractéristiques des emprunteurs ou du crédit et niveau des taux

5 | I Les taux des crédits en moyenne plus élevés pour les PME que pour les grandes entreprises

Deux sous-périodes segmentent la période pré-crise. La première est marquée par le cycle de remontée des taux d'intérêt entamé fin 2005. La seconde débute en juillet 2007 avec les tensions financières nées de la crise des *subprimes* et s'achève en octobre 2008, peu après la faillite de Lehman Brothers. La période de développement de la crise correspond ensuite à la phase de forte baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne (- 3,25 points de pourcentage entre octobre 2008 et mai 2009) et à la mise en œuvre d'une politique de fourniture illimitée¹⁰, à taux fixe très bas, de liquidités par les banques centrales nationales de l'Eurosystème, s'accompagnant d'un élargissement des signatures éligibles (étendues aux cotations correspondant à un *rating* BBB).

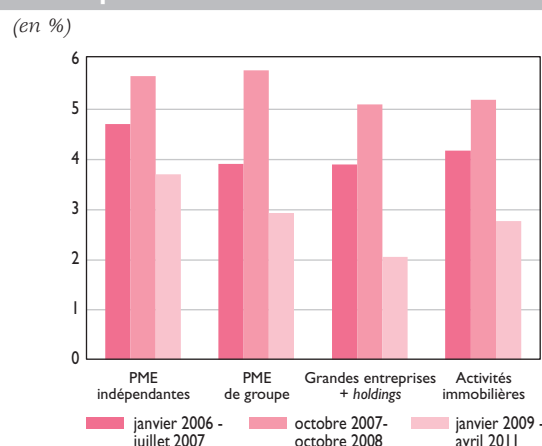
Pour chacune de ces sous-périodes, la hiérarchie des taux moyens est conforme à l'intuition (cf. graphiques 13 et 14). Les taux appliqués aux

Graphique 13 Évolution du TESE moyen par catégorie d'entreprise (janvier 2006 – avril 2011)



PME indépendantes sont plus élevés que pour les autres catégories¹¹ : 3,7 % en moyenne depuis janvier 2009. Les grandes entreprises et *holdings* obtiennent les taux les plus bas (2 % en moyenne depuis janvier 2009) et les PME filiales d'un groupe occupent une position intermédiaire avec des niveaux de taux proches de 3 % pour la période la plus récente.

Graphique 14 TESE moyen par catégorie d'entreprise



¹⁰ Sous réserve que les banques apportent aux banques centrales nationales de l'Eurosystème le collatéral (créances) garantissant les financements que celles-ci leur accordent.

¹¹ Les taux mentionnés dans cette section sont des taux effectifs au sens étroit correspondant à la composante actuarielle des taux effectif globaux. Ils n'incluent donc pas les frais facturés par l'établissement qui font l'objet d'une analyse spécifique (cf. §2.3).

ENCADRÉ 2

La segmentation des entreprises par catégorie

Les informations collectées au titre de l'enquête sur le coût du crédit sont enrichies par des descripteurs des entreprises à partir de quatre autres sources :

- la Centrale des Risques fournit les encours mensuels de crédit des entreprises ayant des engagements cumulés vis-à-vis d'un établissement de crédit supérieurs à 25 000 euros ;
- les données issues de la base SIRENE de l'INSEE, éventuellement enrichies par le réseau des succursales de la Banque de France, permettent de disposer de la date de création et du code NAF (nomenclature d'activités française) de l'entreprise ;
- la base des données de bilan recense les entreprises qui ont remis une documentation comptable, c'est-à-dire la liasse fiscale à la fin de leur exercice, au cours des 21 derniers mois ;
- la base des cotations attribuées par la Banque de France aux entreprises lui ayant remis un bilan permet d'associer aux entreprises présentes dans l'enquête sur le coût du crédit leur dernière cotation connue au dernier jour du trimestre correspondant.

Les données de bilan permettent de définir sans ambiguïté l'appartenance d'une entreprise à la catégorie des PME ou des grandes entreprises. Cependant, ces données ne sont disponibles que pour 250 000 entreprises. La Centrale des Risques contient quant à elle les encours de crédit de plus de 2 millions d'entreprises. La classification des entreprises est alors opérée selon des estimations statistiques fondées sur la combinaison de trois critères :

- le niveau d'activité représenté par le chiffre d'affaires hors taxes : s'il est supérieur à 50 millions d'euros, l'entreprise est classée parmi les grandes entreprises sans que ne soit opérée à ce stade d'identification précise des entreprises dites de taille intermédiaire – ETI ;
- l'encours de crédits mobilisés recensé par la Centrale des Risques : ce deuxième critère est appliqué secteur par secteur en fonction du plus fort endettement (calculé au niveau du 95^e centile) des plus grandes PME :
 - classées par secteur et regroupées en fonction de leurs caractéristiques,
 - dont le niveau d'activité est compris entre 30 et 50 millions d'euros. Les entreprises qui bénéficient en moyenne sur 12 mois d'un encours mobilisé supérieur à ces seuils sectoriels sont classées parmi les grandes entreprises, quel que soit leur chiffre d'affaires ;
- l'encours de crédits mobilisables : les entreprises dont l'encours mobilisable le plus élevé dépasse au cours des 12 derniers mois le seuil de 20 millions d'euros sont également classées parmi les grandes entreprises.

Lorsqu'une entreprise présente dans l'enquête sur le coût du crédit n'est pas référencée dans la Centrale des Risques et ne remet pas de bilan, elle est réputée de petite taille : elle est alors classée automatiquement dans la catégorie des PME. Conformément aux définitions figurant dans la loi de modernisation de l'économie (2008), la catégorie des PME inclut les microentreprises et les entrepreneurs individuels.

Parmi les PME, on distingue ensuite celles qui sont indépendantes de celles qui appartiennent à un groupe. En effet, pour ces dernières, une partie du financement de l'entreprise peut passer par la maison mère ou des sociétés sœurs. Le concept d'entité indépendante n'est évidemment pas pertinent pour les grandes entreprises dans la mesure où elles appartiennent toutes à des structures de groupe.

Enfin, des regroupements spécifiques sont effectués afin d'isoler les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières ». Les entreprises de ce secteur reçoivent en effet des financements spécifiques qu'il ne serait pas pertinent du point de vue économique de mettre en relation avec le chiffre d'affaires ou l'effectif salarié.

- Les holdings correspondent à la classe 6420 de la NAF rev 2, activités des sociétés holdings (sous-catégorie de la section K « activités financières et d'assurance ») et à la classe 7010, activités des sièges sociaux (sous-catégorie de la section M « activités spécialisées, scientifiques et techniques »).
- Pour les activités immobilières, la classe 4110 « promotion immobilière des bâtiments » vient en complément de la section L « activités immobilières ».

Compte tenu des montants de financements qui leur sont accordés, et par souci de lisibilité, les holdings sont systématiquement regroupées avec les grandes entreprises dans les résultats présentés.

Ces écarts de taux d'intérêt sont néanmoins d'interprétation délicate dans la mesure où ils peuvent résulter comme indiqué précédemment de plusieurs facteurs :

- un effet spécifique attaché à chaque catégorie d'entreprise. Par exemple, une probabilité élevée de défaut justifie la persistance d'une prime de risque plus importante. De même, le poids économique d'une grande entreprise peut lui conférer un pouvoir de négociation accru lors de la négociation des conditions d'attribution d'un crédit.
- des effets de structure liés à la différence entre la composition des crédits obtenus entre les petites entreprises et les grandes. Par exemple, *a priori* moins coûteux, les crédits de montants élevés constituent l'essentiel des crédits consentis aux grandes entreprises (cf. graphique 1) ; toutes choses égales par ailleurs, cela a pour effet de minorer le taux moyen de leurs crédits¹². De même, une surreprésentation des entreprises les moins bien notées dans une catégorie de crédit conduit mécaniquement à élever le taux moyen des crédits pour la catégorie en question.

5 | 2 L'écart de taux entre les crédits aux PME indépendantes et aux grandes entreprises augmente au début de la crise puis diminue à partir de mi-2009

Durant la crise, la différence de taux selon la taille des entreprises emprunteuses s'est accentuée : la baisse des taux enclenchée à partir de janvier 2009 a été plus prononcée pour les grandes entreprises que pour les PME indépendantes (cf. graphiques 13 et 14). Dans le cas des premières, qui sont plus à même de recourir à des financements de marché, la baisse des taux s'est accompagnée d'un net repli des crédits en 2009, les émissions de titre de créance venant se substituer aux financements bancaires.

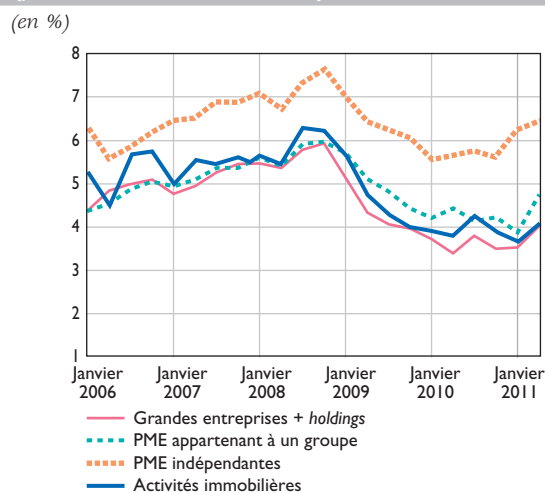
Cet accroissement de l'écart de taux observé en 2009 peut s'interpréter comme constituant un indice de la réappréciation du risque de crédit par les établissements prêteurs. *A contrario*, on peut être tenté d'en déduire que les risques étaient sous-évalués avant la crise dans un contexte de forte concurrence

interbancaire, situation qui a pu conduire à une faible différenciation des conditions en fonction de la qualité des entreprises emprunteuses. D'autres effets spécifiques (aux entreprises ou à certains types de crédit) peuvent également être invoqués, de même que des effets de structure (déformation de la structure des financements) voire une combinaison de ces deux effets.

Cela étant, l'écart de taux entre crédits aux grandes entreprises et crédits aux PME a atteint un maximum à la fin du premier semestre de 2009 (180 points de base) et n'a cessé depuis lors de diminuer pour revenir à 100 points de base en avril 2011. La remontée des taux durant les premiers mois de 2011 semble ainsi avoir davantage concerné les grandes entreprises dont le financement est majoritairement assuré par des crédits à court terme.

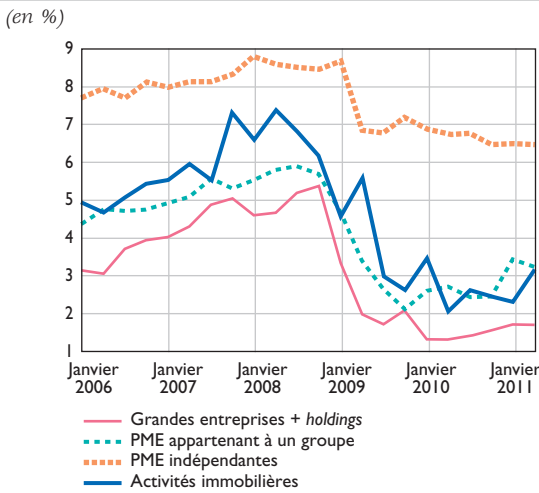
Des observations de même nature peuvent être faites lorsqu'on élargit l'analyse aux crédits non échancés (découverts et crédits permanents) et au crédit-bail (cf. graphiques 15 et 16). Les premiers sont comptabilisés au moment de l'ouverture du compte ou de la ligne de crédit tandis que le second est un mode de financement spécifique de l'investissement assuré pour l'essentiel par les sociétés financières spécialisées filiales des grands groupes bancaires. Ces deux catégories de concours représentent respectivement 20 % et 10 % du total des crédits aux

Graphique 15 Évolution du TESE moyen par catégorie d'entreprise pour le crédit-bail (janvier 2006 – avril 2011)



¹² Les taux moyens sont pondérés par les montants des crédits correspondants conformément à la méthodologie de calcul des taux débiteurs en vigueur au sein de l'Eurosystème.

Graphique 16 Évolution du TESE moyen par catégorie d'entreprise pour les découverts et crédits permanents (janvier 2006 – avril 2011)



Champ : Découverts et crédits permanents
Source : Banque de France

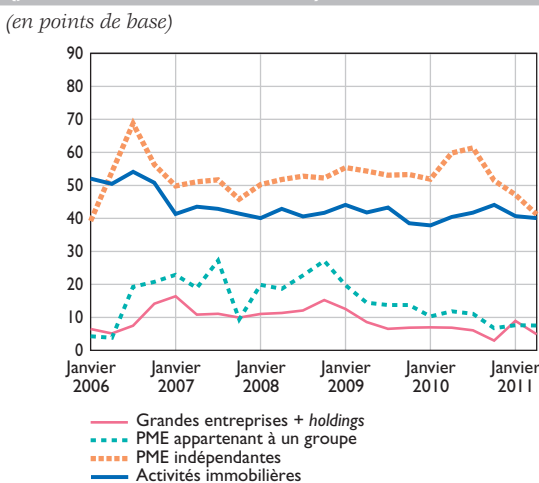
PME indépendantes et leur sont octroyés à des taux nettement plus élevés que ceux dont bénéficient les grandes entreprises pour des crédits de même nature. Ainsi, sur la période 2006-2008, le *spread* correspondant s'élève à 150 points de base pour le crédit-bail et à 350 points de base pour les crédits non échéancés. Ces derniers sont généralement plus risqués, ou plus exactement davantage dépendants de la seule

situation financière globale de l'emprunteur (fonds propres, rentabilité,...) car ils ne sont pas garantis comme l'escompte ni adossés à un « *business plan* » ou à un investissement spécifique comme c'est le plus souvent le cas des crédits échéancés. Pour cette catégorie des découverts ou crédits non échéancés, les concours aux grandes entreprises sont le plus souvent supérieurs à un million d'euros et accordés à des taux particulièrement avantageux, très proches des conditions du marché à court terme. En revanche, les PME indépendantes financent majoritairement leur besoin de trésorerie en activant des autorisations de tirages dont les montants sont le plus souvent inférieurs à 50 000 euros. Or, le coût des découverts est très différencié selon les montants autorisés. L'effet imputable à cette seule différence de structure selon les montants empruntés représenterait à lui seul une prime de quelque 160 points de base dans les taux payés par les PME indépendantes par rapport aux grandes entreprises.

5 | 3 Des frais de dossiers plus élevés pour les PME que pour les grandes entreprises

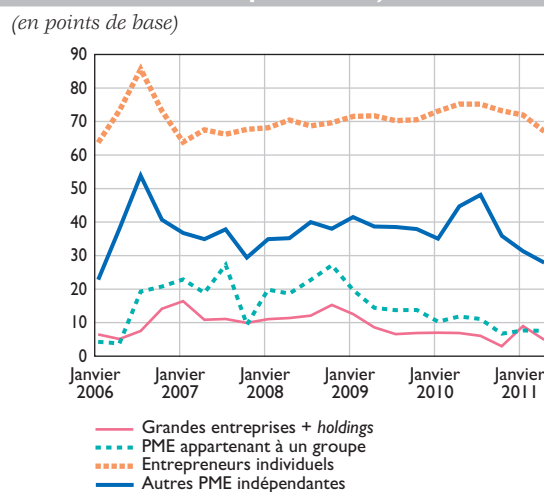
On s'intéresse aux « frais, commissions ou rémunérations de toute nature directe ou indirecte »

Graphique 17 Frais de dossiers moyens par catégorie d'entreprise (janvier 2006 – avril 2011)



Champ : Hors découverts, crédits permanents et crédit-bail
Source : Banque de France

Graphique 18 Frais de dossiers moyens, avec décomposition des PME indépendantes en deux catégories (entrepreneurs individuels et autres PME indépendantes)



Champ : Hors découverts, crédits permanents et crédit-bail
Source : Banque de France

(article L313-1, *Code de la consommation*). Cette composante comprend le coût des garanties et frais d'actes liés à l'octroi du prêt et facturés par l'établissement prêteur auxquels s'ajoutent le cas échéant les assurances obligatoires. Elle est désignée selon le vocable « frais de dossiers ». Exprimés en pourcentage, ces frais correspondent à l'écart entre le taux effectif global et le taux effectif au sens étroit déclarés par les établissements de crédit dans les statistiques monétaires.

La segmentation des niveaux de frais de dossiers en fonction de la taille de l'entreprise met en évidence le coût relativement élevé des frais facturés aux PME indépendantes (cf. graphique 17). Pour celles-ci, les taux de ces frais de dossiers s'élèvent à environ 50 points de base sur la période étudiée, alors qu'ils

sont de l'ordre de 15 points de base pour les PME filiales d'un groupe et de 6 points de base pour les grandes entreprises. Parmi les PME indépendantes, les taux des frais de dossiers s'élèvent en moyenne à près de 70 points de base pour les entrepreneurs individuels (qui représentent environ un quart des crédits de cette catégorie, cf. graphique 18). Enfin, ces écarts sont relativement stables au cours du temps, conformément à l'interprétation traditionnelle de cette composante en termes de coût fixe pour les établissements de crédit.

Cela étant, il faut garder à l'esprit que ces taux s'appliquent à des montants unitaires très différenciés selon la taille des entreprises. Or, le coût d'instruction et de gestion d'un dossier par les banques est en partie fixe, indépendant de l'encours concerné.

Annexe I

Nomenclature des catégories de crédit

Les différentes catégories de crédit par poste

Nom de la catégorie	Postes financiers
Crédits de trésorerie (hors découverts et crédits permanents)	200 : Escompte et assimilé 210 : Financement dailly 220 : Autres créances commerciales 300 : Ventes à tempérament 310 : Prêts personnels 410 : Crédit global d'exploitation 420 : Financement de stock 440 : Autres crédits de trésorerie
Crédits d'investissement	500 : Crédits à l'équipement aidés 510 : Autres crédits à l'équipement 800 : Prêts subordonnés
Crédit-bail	900 : Crédit-bail mobilier 910 : Crédit-bail immobilier 920 : Crédit-bail sur actifs incorporels
Autres crédits	230 : Mobilisation de créances sur l'étranger 240 : Crédits fournisseurs 250 : Crédits commerciaux à des non-résidents 260 : Autres crédits à l'export 400 : Facilités d'émission 600 : Crédits à l'habitat non réglementés 610 : Prêts aux organismes hlm 620 : PLA 630 : PLI 640 : Prêts aidés d'accession à la propriété 650 : Prêts conventionnés 660 : Prêts bancaires conventionnés 670 : PEL 680 : Autres prêts réglementés 690 : Crédits promoteurs 700 : Autres crédits à la clientèle

Annexe 2

La cote de crédit banque de france

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers, à l'horizon de trois ans, est traduite de la façon suivante :

Cotes éligibles au refinancement	3++	excellente
	3+	très forte
	3	forte
	4+	assez forte, en dépit d'éléments modérés d'incertitude ou de fragilité
Autres cotes	4	acceptable, compte tenu d'éléments plus marqués d'incertitude ou de fragilité
	5+	assez faible
	5	faible
	6	très faible
	7	appelant une attention spécifique en raison d'au moins un incident de paiement déclaré pour incapacité de payer
	8	menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés
	9	compromise, les incidents de paiements déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	jugement d'ouverture d'une procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)	

Les meilleures cotations, 3 + + , 3 + , 3 et 4 + , ne peuvent être attribuées qu'à des entreprises dont les documents comptables ont moins de 21 mois et ont été analysés. La cote de crédit 0 s'applique aux entreprises dont la documentation comptable n'est pas collectée, leur faible niveau d'activité ne justifiant pas la collecte de cette documentation, ou est trop ancienne (plus de 21 mois suivant la date d'arrêt), ou n'est pas exploitable du fait de la nature de leur activité sous réserve, dans les trois cas, que les entreprises ne fassent pas l'objet d'informations défavorables.